

Contrat de location de camion

ENTRE LES SOUSSIGNES,

Appelé ci-après le **loueur**,
ET

Appelé ci-après le **locataire**,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT;

1.1 - Nature et date d'effet du contrat

Le **loueur** met à disposition du **locataire**, un camion de marque, immatriculé, à titre onéreux et à compter du
Kilométrage du camion : kms

1.2 - Etat du camion

Lors de la remise du camion et lors de sa restitution, un procès-verbal de l'état du camion sera établi entre le locataire et le loueur.

Le camion devra être restitué le même état que lors de sa remise. Toutes les détériorations sur le camion constatées sur le PV de sortie seront à la charge du locataire.

Le locataire certifie être en possession du permis l'autorisant à conduire le présent camion.

1.3 - Prix de la location du camion

Les parties s'entendent sur un prix de location euros par jour (calendaires). Ce prix comprend un forfait de kms pour la durée du contrat.

1.4 - Kilométrage supplémentaires

Tout kilomètre réalisé au-delà du forfait indiqué à l'article 1.3 du présent contrat sera facturé au prix de euros.

1.5 - Durée et restitution du camion

Le contrat est à durée indéterminée. Il pourra y être mis fin par chacune des parties à tout moment en adressant un courrier recommandé en respectant un préavis d'un mois.

1.6 - Autres éléments et accessoires

Le locataire prendra en charge l'ensemble des charges afférentes à la mise à disposition du camion :

- Frais d'entretien du camion,
- Impôts et taxes liés au camion,
- Les frais d'essence,
- L'assurance du camion.

1.7 - Clause en cas de litige

Les parties conviennent expressément que tout litige pouvant naître de l'exécution du présent contrat relèvera de la compétence du tribunal de commerce de

Fait en deux exemplaires originaux remis à chacune des parties,

Fait en deux exemplaires originaux remis à chacune des parties,

A, le

Le locataire signature précédée de la mention manuscrite bon pour accord	Le loueur signature précédée de la mention manuscrite bon pour accord
---	--